



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

13

Conseillers absents :

6

Dont 4 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-deux**, le 30 du mois de septembre,

S'est réuni à 20 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie –

Absents excusés avec pouvoir :

BARRAUD Nathalie adjoint – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN – HUBER Emmanuelle cm – donne pouvoir à Marie-Christine LOCATELLI – GSTALDER Emilie cm – donne pouvoir à Patrick GAIDELLA – HILDENBRAND Bastien cm – donne pouvoir à Jean SAUZE

Absents excusés sans pouvoir :

FRITHMANN Jean-Charles cm -
MULLER Gaëtan cm.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2022-24 : Demande de subvention exceptionnelle

Charles WEHRLÉN Maire, informe le conseil d'une sollicitation pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la part de l'Association :

- THUR ECOLOGIE ET TRANSPORTS (TET)
pour leur 30^e anniversaire d'un montant de 300.-€

Sur proposition du Maire,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**,

APPROUVE le vote de la subvention d'un montant de 300.-€ à TET pour leur 30^e anniversaire sous réserve que la manifestation ait lieu.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLÉN